

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU NORD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
D'ENGLEFONTAINE**

**NOMBRES DE MEMBRES**

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Membres présents : 9 et 10 à 18h41
- Membres en exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 12

**Date de la convocation et d'affichage :**  
13/03/2024

**Séance du 13/03/2024 rattachée  
au Procès-Verbal**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ENGLEFONTAINE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Sandra PLUCHART : Maire.

**PRESENTS** : Mesdames PLUCHART Sandra, LEMOINE Laëtitia, FONTAINE Valérie et BILOT Naïma (arrivée à 18h41), Messieurs LEGROUX, Christophe PAYAGE Sébastien, CARDOSO Dominique, POTTIE Jean-Pascal, BARBAY Daniel et GUILBAUT Bernard

**PROCURATIONS** :

Mme DUPUIS Charlotte à M LEGROUX Christophe  
M. ROBART Philippe à M. PAYAGE Sébastien

**ABSENTES** : Mme MARECHAL Claire, Mme RAVERDY Françoise

Secrétaire de séance : Mme FONTAINE Valérie

**Sollicitation du fonds de concours structurant de la communauté de  
communes du Pays de Mormal pour le projet d'installation d'une  
chaufferie bois énergie et d'un réseau de chaleur alimentant les bâtiments  
communaux**

Madame le maire rappelle à l'assemblée, le projet d'installation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur alimentant la mairie, l'agence postale, la salle des fêtes, l'école et le restaurant scolaire, permettant la diminution de l'impact sur l'environnement de la commune ainsi que la réalisation d'économies sur la facture énergétique.

Accompagnée par le Parc naturel régional de l'Avesnois et son Conseiller en Énergie Partagé, Madame le Maire rappelle que ce projet bénéficie du soutien du Département du Nord et de l'Etat.

Ayant pris connaissance des résultats de l'appel d'offre portant le coût du projet à du projet à 995 516,68 euros propose la mobilisation du Fonds de Concours pour les projets structurants de la communauté du Pays de Mormal à hauteur de 100 000 euros.

Le Conseil Municipal, en séance du 19 mars 2024,

Ouï l'exposé de Madame le Maire

Après en en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le projet et la demande de financement,

Sollicite la communauté du Pays de Mormal au titre du fonds de concours pour les projets structurants à hauteur de 100 000 €

Le plan de financement prévisionnel sera assuré comme suit :

Subvention État (DSIL)	233 241,60 € (23,4%),
Département (ADVB)	330 000,00 € (33,15%),
Fonds de concours CCPM	100 000,00 € (10,05%)
Fonds propres de la commune	332 275,08 € (33,4%).

Autorise Madame Le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire  
Sandra PLUCHART